



Brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN)

Prérogatives du brevet :

Capitaine ou matelot sur un navire d'une puissance propulsive de moins de 250 kW, de moins de 12 mètres, effectuant une navigation à moins de 2 milles du point de départ et ne transportant aucun passager.

Texte de référence :

Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).

Conditions :

❖ Pré-requis à l'entrée en formation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans,
- Etre titulaire du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteurs, option côtière ou extension hauturière (si le permis date de plus de 5 ans, la réussite à un test probatoire sera exigée, voir arrêté du 28/12/2017, annexe 2),
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service de santé des Gens de Mer.

❖ Conditions de délivrance du brevet :

- Etre titulaire de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou du CFBS),
- Etre titulaire de l'attestation justifiant l'acquisition du module du BRACPN (ou justifier d'un titre reconnu - réf arrêté du 28/12/2017 du 28/12/2017, annexe 1, tab. 1),
- Etre titulaire de l'un des certificats suivants en cours de validité : CRR/CR1/CRO/CGO.

Coût de la formation :

Test probatoire	105 euros
Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance	495 euros
Parcours modulaire du BRACPN (module RN)	120 euros
Parcours complet	720 euros

Plan de formation :

Contenu	Volume
Test probatoire : <ul style="list-style-type: none"> • Epreuves théoriques et pratiques 	Prévoir ½ journée
Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance : <ul style="list-style-type: none"> • UV - TIS/E Techniques individuelles de survie • UV - FBI/E Formation de base à la lutte contre l'incendie • UV – SPRS/E Sécurité des personnes et responsabilités sociales • Médical I (UV - HPR Hygiène et Prévention des Risques, UV - AMMCT1 Aide Médicale en Mer Consultation Télémédicale de niveau I et UV - PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) 	27h
Module Réglementation Nationale - RN : <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et activités professionnelles dans la bande littorale 	8h
TOTAL FORMATION BRACPN (hors passage du test probatoire, évaluation finale du parcours modulaire et réduction éventuelle de parcours)	35h

Organisation de la formation :

- ❖ **Rythme** : 35 heures (sans compter le test probatoire, le BRACPN se réalise sur une semaine).
- ❖ **Lieu de formation** : antenne de Saint-Nazaire du Lycée Professionnel Maritime.
- ❖ **Validation** : épreuves en cours de formation et épreuve finale orale.